

DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

# Commune de LAPALUD

Arrondissement  
de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

## Délibérations du conseil municipal

N° 034-2022

Séance du 12 avril 2022

*L'an deux mille vingt et deux, et le douze avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, exceptionnellement dans la Salle Polyvalente « Espace Julian » afin d'assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur selon la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire,*

**Etaient présents** : FLAUGERE Hervé, SOUVETON Anne-Marie, GUARINOS Jean-Marc, BONIFACY Sylvie, BOUCK Philippe, MISERERE Gérard, CALEGARI Virginie, ROBIN Christophe, LAMBERTIN Jean-Pierre, HAMMER Laurence, KERBRAT Isabelle, AIOSA Fabrice, SAUVADE Sandrine, ZENDRINI Mercedes, MOREL Stéphane, PARET Frank, SARDO Nicolas, CONTESSOTTO Sophie, HERMITANT Tamara, GRAPIN Jean-Louis, AMAYA Y RIOS Estelle, FRAISSE Alexandrine, SBABTI Samira, CARPENTRAS Henri.

**Absente excusée ayant donné pouvoir** :

SAUVADON Césarine ayant donné procuration à KERBRAT Isabelle

**Absents excusés** : SOLEILHAC Aline et DEFFES Jean-Marc

***OBJET : Vote du Budget Primitif de la Commune de Lapalud – Année 2022***

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc GUARINOS

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le débat d'orientation budgétaire en date du 15 mars 2022,

**CONSIDÉRANT** que le budget de la commune est élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M14,

**CONSIDÉRANT** que la commune de Lapalud se situe dans la tranche des communes de 3500 à 10 000 habitants, le budget est voté par nature, croisé d'une présentation fonctionnelle,

**CONSIDÉRANT** les taux d'imposition des taxes directes locales 2022

**CONSIDÉRANT** que le budget de la commune est voté :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2022 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : **2 866 700,00 €**
- Section d'Investissement : **970 800,00 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Ouï l'exposé,**

**Après en avoir délibéré,**

**A la majorité**

**Par 20 voix pour, 05 voix contre (GRAPIN Jean-Louis, AMAYA Y RIOS Estelle, CARPENTRAS Henri, FRAISSE Alexandrine, SBABTI Samira) et 00 abstention.**

**-ADOPTÉ** le Budget Primitif 2022 de la commune.

Date de convocation : 6 avril 2022

Date d'affichage : 6 avril 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers ayant donné un pouvoir : 01

Nombre de votants : 25

Voix pour : 20

Voix contre : 05

Abstention : 00

Pour extrait conforme

Le Maire,



Hervé FLAUGERE